



1112028901

DATE DEPOT :	2011-12-22
NUMERO DE DEPOT :	2011R120617
N° GESTION :	2008B18190
N° SIREN :	392769402
DENOMINATION :	FIDUS - AUDIT
ADRESSE :	38 BIS RUE DES ENTREPRENEURS 75015 PARIS
DATE D'ACTE :	2011/12/12
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	REDUCTION DE CAPITAL
	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

081518190

FIDUS AUDIT

SAS AU CAPITAL DE 176.250 EUROS

SIEGE SOCIAL : 38 BIS RUE DES ENTREPRENEURS

75015 PARIS

R.C.S. 392 769 402 PARIS

GTC DE PARIS

I M R

22 DEC. 2011

N° Dépôt

Reçu en dépôt le 12/11/11

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

EN DATE DU 12 DECEMBRE 2011

Le 12 décembre 2011, les associés de la société « FIDUS AUDIT », se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social sur la convocation qui leur a été faite par le Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée de tous les Associés présents et par les mandataires des Associés représentés.

Monsieur Jean-Luc LEVIEL prend la présidence de l'Assemblée en sa qualité de Président.

L'Assemblée procède ensuite à la composition de son bureau.

Monsieur Jean-Pierre WALTER, est appelé comme Scrutateur.

Monsieur Jean-Pierre WALTER remplit les fonctions de Secrétaire.

Le bureau ainsi constitué constate que la feuille de présence est paraphée par des actionnaires détenant plus de la moitié du capital social et déclare que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président après avoir constaté que Monsieur Christophe PAYEN, Commissaire aux Comptes régulièrement convoqué, est absent et excusé, dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres adressées aux associés pour leur convocation ;
- une copie de la lettre adressée au Commissaire aux Comptes pour sa convocation ;
- la liste des Associés ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le texte des résolutions proposées par le Président ;
- le rapport du Président,

Le Président déclare ensuite que, conformément à la législation en vigueur, tous les documents prescrits ont été communiqués ou tenus à la disposition de tous les intéressés dans les délais impartis préalablement à la présente réunion, ce qui est reconnu exact par chacun des membres de l'assemblée.

Enregistré à : POLE ENREGISTREMENT DE PARIS 15EME

Le 14/12/2011 Periode n° 2011/732 Case n° 9

Formalités : 375 €

Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros

Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros

L'Agent

DUPLICATA

Arezki BELAMRI
Agent des Finances Publiques

Le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour de la présente assemblée qui est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Constat de la réalisation définitive de l'acquisition par la société de 99 actions détenues par Monsieur Jean-Luc LEVIEL, Monsieur Jean-Pierre WALTER, et Madame Gilberte LEVIEL,
- Constatation de la réduction du capital social de 27.750 € par annulation de 111 actions,
- Modification corrélative des articles 6 et 7 des Statuts,
- Pouvoirs pour les formalités,
- Questions diverses.

Le Président rappelle :

- que par délibération du 17 novembre 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la société a décidé de réduire le capital social d'un montant de 27.750 € par voie de rachat des 99 actions appartenant à Monsieur Jean-Luc LEVIEL, Monsieur Jean-Pierre WALTER, et Madame Gilberte LEVIEL et annulation de 12 actions auto détenues,
- que le prix de rachat des 99 actions a été fixé à la somme de 495.000 €,
- que l'Assemblée Générale a conféré tous pouvoirs au Président aux fins d'acquiescer les actions présentées au rachat dans les conditions qu'elle a fixées et d'annuler les 12 actions auto détenues,
- que le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris le 18 novembre 2011,
- qu'à la suite de ce dépôt, aucune opposition de créancier n'a été signifiée à la société.
- que les 99 actions appartenant à Monsieur Jean-Luc LEVIEL, Monsieur Jean-Pierre WALTER, et Madame Gilberte LEVIEL sont rachetées par la société à l'instant, cessions matérialisées par la signature concomitante de 3 ordres de mouvement, moyennant le prix de 5.000 euros par action dont quittance, ce que Monsieur Jean-Luc LEVIEL, Monsieur Jean-Pierre WALTER, et Madame Gilberte LEVIEL ici présents, reconnaissent expressément.

DONT QUITTANCE

Puis il donne lecture du rapport du Président.

Ces lectures étant terminées, le Président donne la parole aux Associés qui ont des observations à formuler ou des explications à demander.

Après échange de diverses explications et personne ne demandant plus la parole, le Président, - faisant observer qu'aucun Associé n'a déposé de demande d'inscription de projet de résolutions, - met aux voix les résolutions suivantes présentées par le Président, conformément à l'ordre du jour de l'assemblée :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, compte tenu de l'absence d'opposition des créanciers à la décision de réduction de capital inégalitaire non motivée par des pertes décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société en date du 17 novembre 2011, constate l'acquisition des 99 actions détenues par Monsieur Jean-Luc LEVIEL, Monsieur Jean-Pierre WALTER, et Madame Gilberte LEVIEL intervenue ce jour et matérialisée par la signature concomitante à la présente Assemblée de 3 ordres de mouvement, et constate la réalisation définitive de l'acquisition des 99 actions détenues par Monsieur Jean-Luc LEVIEL, Monsieur Jean-Pierre WALTER, et Madame Gilberte LEVIEL.

JPW

M

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence de la décision qui précède, décide d'annuler les 99 actions qui ont été rachetées auprès de Monsieur Jean-Luc LEVIEL, Monsieur Jean-Pierre WALTER, et Madame Gilberte LEVIEL et d'annuler les 12 actions auto détenues et décide en conséquence de réduire le capital de 27.750 €, le capital social étant ainsi ramené à 148.500 €.

L'Assemblée Générale décide d'imputer la différence entre, d'une part le montant des actions rachetées (495.000 €) et le prix de revient des 12 actions auto détenues (24.199,79 euros), soit au total 519.199,79 euros et d'autre part la valeur nominale de ces actions s'élevant à 27.750 €, soit 491.449,79 € à concurrence de 49.628,80 euros sur le compte « report à nouveau » et le solde, soit un montant de 441.820,99 euros sur le compte « prime d'émission ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts comme suit :

ARTICLE 6 - APPORTS

Il est ajouté à la fin de l'article le paragraphe suivant :

Aux termes d'une délibération en date du 17 novembre 2011, l'assemblée générale extraordinaire a autorisé la société à procéder au rachat de 99 de ses propres actions et à annuler 12 actions auto détenues en vue d'une réduction de capital non motivée par des pertes d'un montant de 27.750 euros ramenant le capital social de 176.250 euros à 148.500 euros. La réalisation de cette réduction de capital a été constatée par une assemblée générale extraordinaire en date du 12 décembre 2011.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social actuel est fixé à la somme de CENT QUARANTE HUIT MILLE CINQ CENTS EUROS (148.500 EUROS). Il est divisé en 594 actions de € 250 chacune attribuées aux actionnaires en proportion de leurs apports respectifs, savoir :

<i>- professionnels exerçant dans la société (actions de catégorie A)</i>	<i>594 actions</i>
<i>- professionnels non exerçant dans la société (actions de catégorie B)</i>	<i>Néant</i>
<i>- actionnaires salariés de la société ou des sociétés mères ou filiales (actions de catégorie C)</i>	<i>Néant</i>
<i>- autres (actions de catégorie D)</i>	<i>Néant</i>

La société membre de l'Ordre communique annuellement aux conseils de l'Ordre dont elle relève la liste de ses actionnaires ainsi que toute modification apportée à cette liste. Cette liste sera également communiquée à la Commission régionale des commissaires aux comptes et tenue à la disposition des pouvoirs publics et de tout tiers intéressé.

J.P.W.

M

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

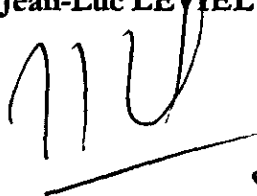
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'en faire le dépôt partout où besoin sera et, notamment, au greffe du tribunal de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

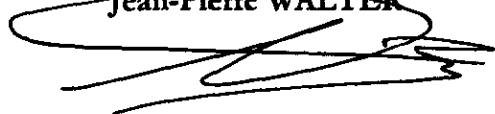
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

LE PRESIDENT
Jean-Luc LEVIEL



LE SCRUTATEUR
Jean-Pierre WALTER



LE SECRETAIRE
Jean-Pierre WALTER

